

Nombre de membres**en exercice:** 11**Présents :** 9**Votants:** 10**Séance du 17 janvier 2017**

L'an deux mille dix-sept et le dix-sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 17 janvier 2017, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Michel THEBAUD, Michel MESPOULET, Jean-Jacques DELBERT, Huguette MONESTIER, Robert ESCAPOULADE, Christine BOY, Yoann BERGOUNIOUX, Angelique LAFON, Pascal RICHARD**Représentés:** Yvelise PAGANEL par Robert ESCAPOULADE**Excuses:****Absents:** Magali CLAMAGIRAND**Secrétaire de séance:** Angelique LAFON**1 - Objet: Vote de crédits supplémentaires - seniergues - DE 2017 001****Objet : Vote de crédits supplémentaires**

Monsieur le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
1641	Emprunts en euros		45.00
21534 - 96	Réseaux d'électrification		-45.00
TOTAL :		0.00	0.00

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 13 décembre 2016 n° 022.

Fait et délibéré à la Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

à Séniergues, le 17/01/2017

Reçu en Sous-Préfecture le

Publiée le

Le Maire

2 - Objet: RETRAIT DELIBERATION 2016-019 - DE 2017 002

Monsieur Le Maire propose le retrait de la délibération 2016-019, Madame BOY Christine était présente lors de l'examen du devis aménagement du cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable au retrait de cette délibération et charge Monsieur le Maire du suivi.

3 - Objet: CONTRAT DE REMPLACEMENT DE NICOLE AURIN - DE 2017 003

objet /Remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agent titulaire

CONTRAT

(article 3- 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)

Entre Monsieur Michel THEBAUD, Maire de Séniergues

d'une part :

Et Madame Nicole AURIN, 24 Lotissement le Pouzal 46240 MONTFAUCON

d'autre part :

Vu, la loi n 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations du fonctionnaire,

Vu, la loi n 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3-1,

Vu, l'indisponibilité temporaire pour raison de santé de Madame Anne-Marie DELPECH grade adjoint Technique Territorial 2ème Classe à compter du 2 novembre 2016

Considérant qu'il doit être pourvu à son remplacement,

Vu la proposition de remplacement temporaire à Madame Nicole AURIN

Vu la délibération du conseil municipal du 17 janvier 2017 N° DE_2017_003

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Madame Nicole AURIN est recrutée en qualité d'Agent titulaire Secrétaire de mairie à raison de quatre heures par semaine à compter du 16 janvier 2017 à répartir en fonction de la charge de travail jusqu'au 15 février 2017.

Article 2 : Madame Nicole AURIN percevra une rémunération afférente à son grade IB 695 IM 577

Article 3 : Madame Nicole AURIN est soumise aux règles applicables aux agents titulaires définies dans le décret n ° 88-145 du 15 Février 1988 modifié,

Article 4 : En application des dispositions du décret n 65-29 du 11 janvier 1965 modifiée, les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse et ce dans un délai de deux mois à compter de la date de leur notification.

Fait à Séniergues le 16 janvier 2017

4 - Objet: DEMANDE SUBVENTION RESTAURATION TABLEAU EGLISE - DE 2017 004

CONSIDERANT :

- Que le mauvais état du tableau Saint Jean Baptiste situé dans l'église de Sènièrgues nécessite des travaux de restauration urgents, que ce tableau est un objet mobilier inscrit au patrimoine, une restauration complète de la toile et du cadre est indispensable.
- Que le montant de ces travaux a été estimé à 5 350 € H.T. et que cette opération peut bénéficier de subventions au titre des Monuments Historiques,
- Que l'entreprise Marie-Lys de Catesbajac est retenue pour réaliser cette opération dont le plan de financement est le suivant :

- Aide Etat 25 %	1 337.50 €
- Aide Conseil Régional 25 %	1 337.50 €
- Aide Conseil Départemental 20 %	1 070.00 €
- Fonds propres	1 605.00 €
TOTAL	5 350.00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- autorise M. le Maire à demander les subventions auprès de l'Etat, de la Région et du département, ainsi qu'à signer les conventions financières afférentes.

- 5 - Objet: DEVIS AMENAGEMENT DU CIMETIERE - DE 2017 005

Madame Christine BOY quitte la salle de séance du conseil municipal

Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur Bernard Boy concernant l'aménagement du nouveau cimetière en créant deux accès pour montant de 1 210 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne un avis favorable à ce devis et charge Monsieur le Maire du suivi.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire précise :

- Qu'un contrat temporaire a été signé avec Madame Nicole Aurin, du 1^{er} au 15 janvier 2017, suite à l'arrêt maladie de Mme Anne Marie Delpech. Un autre contrat sera signé du 16 janvier au 16 février 2016, car son arrêt a été prolongé.
- Qu'il y a une formation sur les pouvoirs de police du maire, qui se tiendra à Soulomes le 24 février 2017 de 9h à 12h.
- Que se tiendront les vœux de la communauté de commune du Causse de Labastide murat le 18 février à 18h30.
- Que le nouveau tracé du GR46 avance. Une demande au siège (déposé en région) a été faite. Un balisage (rouge et blanc) sera fait avant le printemps par le département, ainsi que l'entretien de ce GR. Un point d'eau sera signalé par un panneau.

Robert Escapoulade demande si un chemin de petite randonnée sur la commune sera mis en place. Ce chemin sera balisé en jaune, et entretenu par la communauté de commune.

Monsieur le maire rappelle que le bulletin de la commune sera à établir. Une réunion est à venir.

7– TOUR DE TABLE

Robert Escapoulade précise que Pascal Richard avance bien dans le nettoyage et l'entretien de la commune.

Huguette Monestier informe :

- Que la réunion du SYMICTOM a eu lieu à Rampoux. Un document sera joint au bulletin municipal pour faire un rappel sur le tri.
- Qu'elle a fait une demande de container pour vêtements. Une réponse est à venir.
- Que la commission Culture et communication a eu lieu. Les dépliants 'saison culturelle 2017' est à disposition à l'office de tourisme, à la bibliothèque, ...
- Qu'une réunion à l'office du tourisme a eu lieu. Il y a plusieurs événements marquants, avec notamment le 14 mai la fête du printemps, le 7 juillet une rando gourmande, le 24 septembre, le rallye...
- Que les problèmes de repas à la roseraie s'améliorent peu à peu.

Pascal Richard remercie Monsieur le Maire et les adjoints pour la participation financière aux cadeaux de Noel des enfants de la commune. Il souhaite que cette information soit redonnée aux habitants lors du bulletin communal.

Il propose également une réflexion sur la location du foyer, pour ajouter un tarif ½ journée en week end pour les locaux.

Il précise que le recensement commence le 19 janvier sur 4 semaines.

Michel Mespoulet informe

- que lors de la commission voirie, il y a une réserve sur 2015, car l'entreprise Marcouly doit refaire certains travaux. Une LRAR lui a été envoyé. A défaut de réponse, une autre entreprise sera mandatée, et celle-ci facturera à l'entreprise Marcouly.

En 2017, un budget voirie a été défini à 440000€HT, sans l'élagage. Pour notre commune, les travaux se répartiront ainsi :

- o Genevrière jusqu'aux Serres : 3666 €
- o Croze jusqu'à la barrière en bois : 2926 €
- o Le plateau vers le moulin : 7144 €
- o Places du Lac de la départemental jusqu'à la croix : 7550 €
- o Total : 21276 €

- Qu'un nouveau marché a été requis pour le fauchage, avec les mêmes communes que 2016.
- Que l'enrochement sous la maison communale sera poursuivi sous la maison de Mr SERRES, à ses frais.
- Que l'entreprise Ganil mettra du 010 sur le chemin d'accès au logement communal du bourg quand il ne gèlera plus.

Angélique Lafon

- Informe que l'arrivée de Pauline à la crèche se passe bien.
- Demande de réfléchir sur un tarif dégressif de la location du foyer rural lorsqu'il y a une demande sur plusieurs jours (type tarif séminaire semaine).

Christine Boy propose d'enlever les pierres et les branches du puits situé en dessous de chez elle (puits de Croubel).

Jean Jacques Delbert

- Informe que plusieurs véhicules roulent vite sur le chemin derrière la mairie. Il précise qu'il y a un risque avec les enfants qui sont susceptibles de jouer sur ce chemin. Une réflexion est à avoir pour savoir comment limiter les risques d'accident.
- Demande s'il n'est pas nécessaire de mettre un poteau électrique proche du dancing lors de la fête, pour limiter les risques d'accident. Il faudrait un devis des fournitures électriques et petits travaux (saignée et point à temps) afin d'étudier où et comment le mettre en place.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.